

SOUS LA DIRECTION DE S. BEYSSADE
C. FERMAUT-LOITS • S. FRÉNOY • G. MORICE
N. RANDON • V. SARTRE

LA RAEP ENSEIGNEMENT

CONCOURS INTERNES,
EXAMENS PROFESSIONNELS

**CAPES, CAER-CAPES, CAPET, CAER-CAPET, CAPLP,
CAER-CAPLP, CAPESA, CAPETA, CAPLPA, CPE**

7^e ÉDITION

DUNOD

Concept de couverture :
Hokus Pokus Créations

Illustrations : Freepik

Mise en page : Belle Page

NOUS NOUS ENGAGEONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT :



Nos livres sont imprimés sur des papiers certifiés pour réduire notre impact sur l'environnement.



Le format de nos ouvrages est pensé afin d'optimiser l'utilisation du papier.



Depuis plus de 30 ans, nous imprimons 70 % de nos livres en France et 25 % en Europe et nous mettons tout en œuvre pour augmenter cet engagement auprès des imprimeurs français.



Nous limitons l'utilisation du plastique sur nos ouvrages (film sur les couvertures et les livres).

© Dunod, 2024

11 rue Paul Bert 92240 Malakoff

www.dunod.com

ISBN 978-2-10-086413-3

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	VII
<i>Partie 1 – Qu’est-ce que la RAEP ?</i>	1
1 Présentation de l’épreuve RAEP	2
1 L’esprit de la RAEP	2
2 Les concours d’accès aux métiers du professorat et de l’éducation	3
3 Les concours concernés par la RAEP	3
4 Une épreuve en deux parties	4
2 La composition du dossier RAEP	7
1 La structure du dossier RAEP	7
2 Le rapport sur les acquis de l’expérience professionnelle	8
3 L’analyse d’une réalisation pédagogique ou d’une situation d’éducation significative	8
4 Les documents à joindre	9
3 L’accompagnement que nous vous proposons	10
Les étapes de la préparation de la RAEP	10
<i>Partie 2 – Réalisation du rapport sur les acquis de l’expérience</i>	11
Introduction – Comment utiliser le cahier d’exercices	12
1 Réunir les documents pour mener à bien sa démarche	12
2 Comprendre le jury pour mieux communiquer	12
3 Les étapes pour réaliser votre rapport	14
4 Vos compagnons pendant les exercices	15

1	Dépasser ses appréhensions	17
1	Surmonter les présupposés pour oser se mettre en valeur	17
2	Les questions que tout le monde se pose	17
2	Distinguer les expériences professionnelles pertinentes	21
1	Ne retenir que le positif	21
2	Identifiez les expériences pertinentes de votre parcours.....	23
3	Dresser l'inventaire de ses compétences	36
1	Qu'est-ce qu'une compétence ?.....	36
2	Les compétences des métiers du professorat et de l'éducation	36
3	La description des compétences	39
4	Réalisez votre tableau de compétences	45
4	Satisfaire aux attentes du jury	58
1	Les appréciations du jury	58
2	Identifiez les informations que vous présenterez au jury.....	59
5	Trouver le fil conducteur de son parcours	70
1	La dynamique de l'engagement professionnel	70
2	Faites valoir votre détermination et votre motivation	70
6	Bâtir le plan de son rapport	81
1	Un plan pour porter une démonstration	81
2	Choisissez le plan qui met en évidence la cohérence de votre parcours	82
3	Classez vos arguments dans un plan détaillé.....	86
7	S'engager dans la rédaction	91
1	Mettre en récit les éléments de sa présentation.....	91
2	Rédigez la première partie de votre rapport.....	91
8	Une introduction pour susciter l'intérêt	103
1	Les exigences de forme.....	103
2	Rédigez l'introduction de votre rapport.....	103
9	Une conclusion pour dégager des perspectives	109
	Comment prouver l'évidence de sa candidature	109
10	Composer la rédaction finale de son rapport	115
1	Une rédaction irréprochable	115
2	Prenez connaissance de rapports rédigés	117

11 Soigner la mise en forme	135
1 Les consignes de présentation	135
2 Quelques règles à respecter	135

Partie 3 – Analyse d’une expérience marquante et documents à joindre au dossier

137

1 Qu’est-ce qu’une activité pédagogique marquante ?	138
1 L’activité pédagogique marquante des concours d’enseignant	138
2 La situation d’éducation du concours de conseiller principal d’éducation	138
3 Les exigences de fond et de forme	139
4 Ce qu’il faut retenir des rapports de jurys	140
2 Éléments méthodologiques	147
1 Les critères du choix de l’expérience	147
2 La structuration du rapport sur l’expérience	148
3 Des analyses d’expériences professionnelles marquantes	151
3 Les documents à joindre au dossier	186
1 Le choix et la présentation des documents	186
2 Les critères d’appréciation du jury	186
3 Aide au choix des documents	187
4 Des exemples de documents annexés	188

Partie 4 – Le déroulement de l’épreuve orale

205

Introduction

206

1 Une posture professionnelle	208
1 Un comportement maîtrisé	208
2 Attitudes recommandées	209
2 La philosophie de l’échange avec le jury	211
1 Les préconisations du ministère de la Transformation et de la Fonction publiques	211
2 Ce qu’il faut retenir des rapports des jurys	213
3 Présenter son parcours professionnel ou se présenter	216
4 Communiquer sur sa motivation	217

3 La conversation avec le jury	219
1 Construire son argumentation	219
2 Gérer le débat contradictoire	222
3 Les questions du jury.....	222
4 Les situations délicates	224
5 Exemples de grilles d’analyse d’intervention orale.....	226
6 Derniers conseils	228
 Partie 5 – Annexes	 229
1 Compétences professionnelles des métiers du professorat et de l’éducation	230
2 Compétences professionnelles des métiers du professorat et de l’éducation au sein de l’enseignement agricole	236
3 Compétences spécifiques aux conseillers principaux d’éducation	238
4 Textes officiels de référence	240
5 Grille d’analyse d’une séquence d’apprentissage	241
6 Sites Web utiles	245

INTRODUCTION

Les étapes de la décentralisation, dès 1982, puis les réformes d'envergure des administrations d'État (Réforme de l'Administration Territoriale de l'État en 2007, Modernisation de l'Action Publique en 2012, Nouvelle Organisation Territoriale de la République en 2015, loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique) ont été accompagnées par des bouleversements profonds de la fonction publique qui a été, depuis lors, inscrite dans une démarche permanente d'évolution et d'adaptation.

Adopté en 1983, le statut général des fonctionnaires consacre le principe de la séparation du grade et de l'emploi. Cela signifie qu'un agent public est titulaire de son grade mais a vocation à occuper n'importe quel poste qui correspond à la catégorie hiérarchique à laquelle il appartient.

De ce point de vue, les compétences s'apprécient à partir des acquis qui ont été développés lors du parcours professionnel et qui sont transférables vers de futures fonctions.

Or, initialement, le recrutement, par la voie classique du concours, se rapportait essentiellement à des connaissances théoriques. Le caractère académique des épreuves qui reproduisaient les modes de sélection des parcours diplômants ne permettait pas d'apprécier l'opérationnalité des agents. De ce fait, la sélection était improductive alors que, par ailleurs, elle représentait un coût élevé pour son organisation.

Pour ces raisons, une nouvelle épreuve a été introduite dans les concours et les examens professionnels par la loi du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique. Il s'agit de la Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP) qui consiste en la présentation d'un dossier, suivie dans un second temps, d'une soutenance devant un jury.

L'arrêté du 27 avril 2011 intègre la RAEP dans les concours internes donnant accès à certains corps de personnels enseignants du second degré et d'éducation relevant du ministre chargé de l'Éducation nationale.

Notons que le principe de la reconnaissance des acquis et de l'expérience a été réaffirmé par le Code général de la fonction publique, mis en vigueur le 1^{er} mars 2022 (article L325-14).

Cet ouvrage sur la RAEP, les auteurs l'ont souhaité clair et pragmatique. Ils ont conçu, sur la base de leur expérience de formateurs spécialisés dans ce domaine, une méthode simple qui vous permettra de réaliser votre propre rapport sans recourir à une aide extérieure et sans reproduire un dossier stéréotypé qui ne mettrait pas en valeur vos atouts et vos potentiels. Tel est l'objectif du cahier d'exercices qui organise les étapes de réflexion successives autour du parcours professionnel. Afin de faciliter votre travail d'autoanalyse, la démarche intègre la résolution d'un cas d'école qui vous permettra de porter un regard distancié sur votre pratique, sur vos échecs et sur vos réussites. À défaut

d'être accompagné par un formateur, vous vous sentirez conforté dans votre recherche grâce à la présence d'un compagnon (ou d'une compagne) qui aura des préoccupations similaires aux vôtres et pour lequel, ou pour laquelle, des solutions seront proposées tout au long de la construction du dossier RAEP et ce, jusqu'à la rédaction finale.

Par ailleurs, les auteurs présentent des conseils afin d'optimiser votre prestation orale. En premier lieu, ils vous aideront à comprendre les attentes du jury que vous serez amené à rencontrer. Ils définiront, notamment, les champs de connaissances que vous devrez absolument maîtriser pour ne pas être pris au dépourvu. Ils vous proposeront même des réponses aux questions qui reviennent de façon récurrente dans les échanges. Enfin, ils vous feront des recommandations quant aux attitudes et aux comportements à adopter en fonction des circonstances.

PARTIE 1

**Qu'est-ce que
la RAEP ?**

1

CHAPITRE

Présentation de l'épreuve RAEP

1 L'esprit de la RAEP

« La politique de recrutement de l'État connaît de fortes évolutions, marquées par une volonté de professionnalisation et de diversification. Pour répondre à l'émergence de nouveaux besoins de recrutement au cours des prochaines années une modernisation des concours a été préconisée dès 2007 afin de permettre une sélection des candidats moins académique, moins centrée sur les connaissances, mais davantage sur les compétences, aptitudes et potentiels. Au travers d'une sélection renouvelée, c'est aussi l'objectif d'une fonction publique ouverte à la diversité des profils – lieu de promotion sociale –, qui est recherché... »

Guide pratique des concours administratifs à l'usage des présidents et membres de jury, janvier 2010. Ministère du Budget, des Comptes publics de la fonction publique et de la Réforme de l'État.

C'est ainsi que la loi du 2 février 2007 relative à la modernisation de la fonction publique a intégré le principe de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle.

« Dans le cas d'un concours ou d'un examen professionnel organisé sur épreuves, l'une d'entre elles peut consister en la présentation par les candidats des acquis de leur expérience professionnelle en relation avec les fonctions auxquelles destine le concours ou l'examen professionnel. Ces acquis peuvent également être présentés en complément des titres ou des titres et travaux dans le cas des sélections qui en font usage » (*art. 19*).

On entend par acquis de l'expérience les compétences relatives aux savoirs (ou connaissances), aux savoir-faire (ou compétences opérationnelles) et aux savoir-être (ou compétences comportementales) développées dans le cadre de l'exercice d'activités professionnelles et, le cas échéant, extraprofessionnelles.

Ainsi, la RAEP permet au jury d'apprécier :

- l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à assurer les missions dévolues aux professeurs ou aux conseillers d'éducation ;
- la capacité du candidat à analyser son environnement professionnel et à résoudre les problèmes pédagogiques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés.

La RAEP permet au candidat de :

- développer une réflexion sur son propre parcours et sur ses compétences ;
- pouvoir choisir les arguments de sa candidature ;
- se sentir plus à l'aise pour s'exprimer ;
- présenter ses réalisations ;
- devenir acteur à part entière dans la construction de son parcours professionnel.

2 Les concours d'accès aux métiers du professorat et de l'éducation

Il existe trois types de concours :

- le concours externe est ouvert à toute personne qui remplit les conditions d'inscription ;
- le concours interne est ouvert aux personnes qui travaillent dans la fonction publique ;
- le concours de 3^e voie (ou 3^e concours) est ouvert aux personnes qui peuvent justifier d'une activité professionnelle, d'un mandat électif ou de responsabilités associatives pour une durée fixée par décret.

Les trois types de concours permettent d'accéder au :

- Certificat d'aptitude au professorat (CAP) qui se décline en :
 - CAPES : Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré ;
 - CAPEPS : Certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive ;
 - CAFEP : Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement privé ;
 - CAPET : Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique ;
 - CAPLP : Certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel ;
 - CAPESA : Certificat d'aptitude au professorat du second degré agricole ;
 - CAPETA : Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique agricole ;
 - CAPLPA : Certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel agricole ;
- CPE : Conseiller principal d'éducation.

À NOTER

Le CAER (Concours d'accès à l'échelle de rémunération) désigne le concours interne de l'enseignement privé sous contrat.

3 Les concours concernés par la RAEP

	Établissement d'enseignement public	Établissement d'enseignement privé sous contrat ¹
Concours externe	Agrégation	-
Concours interne	Agrégation	CAER-PA
Concours externe	CAPES	CAFEP-CAPES
RAEP ⇔ Concours interne²	CAPES	CAER-CAPES
3^e concours	CAPES	CAFEP-CAPES
Concours externe	CAPEPS	CAFEP-CAPEPS
Concours interne	CAPEPS	CAER-CAPEPS
3^e concours	CAPEPS	CAFER-CAPEPS

1. Un contrat peut être passé entre l'État et un établissement d'enseignement privé. Ce contrat impose à l'établissement d'accueillir les enfants sans distinction. En contrepartie, l'État rémunère les enseignants, et les collectivités publiques participent au frais de fonctionnement de l'établissement comme elles le feraient pour un établissement d'enseignement public.

2. À l'exception du CAER-CAPES section « Éducation musicale et chant choral », du CAER-CAPES section « Documentation ».

		Lycée technologique		Lycée professionnel ¹	
		Public	Privé sous contrat	Public	Privé sous contrat
RAEP ⇒	Concours externe	CAPET	CAFEP-CAPET	CAPLP	CAFEP-CAPLP
	Concours interne	CAPET	CAER-CAPET	CAPLP	CAER-CAPLP
	3 ^e concours	CAPET	CAFEP-CAER	CALPL	CAFES-CAPLP

		Établissement d'enseignement agricole public et privé	
RAEP ⇒	Concours externe	CAPESA	
	Concours interne	CAPESA	
RAEP ⇒	Concours externe	CAPETA	
	Concours interne	CAPETA	
RAEP ⇒	Concours externe	CAPLPA	
	Concours interne	CAPLPA	

		Établissement d'enseignement public	Établissement d'enseignement agricole public	Établissement d'enseignement privé
RAEP ⇒	Concours externe	CPE	CPE	-
	Concours interne	CPE	CPE	-
	3 ^e concours	CPE	CPE	-

À RETENIR

Le dossier RAEP concerne uniquement les concours internes d'accès au professorat des établissements d'enseignement public et privé et le concours interne de conseiller principal d'éducation des établissements d'enseignement publics.

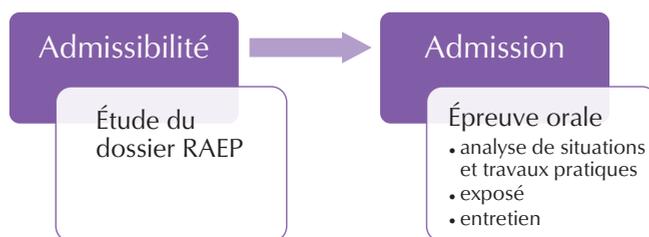
4 Une épreuve en deux parties

« Dans tous les cas l'épreuve se déroule en deux temps au moins : le jury prend connaissance du dossier type renseigné par le candidat, comportant une présentation par écrit de son parcours professionnel. Ce dossier doit comporter des informations suffisamment précises sur la nature de l'activité professionnelle passée du candidat et les compétences qu'il a développées à ce titre. Le jury, lors de l'entretien, apprécie la personnalité, les aptitudes, la motivation du candidat mais aussi identifie et évalue son activité et ses compétences au regard des profils recherchés. »

*Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP),
fiche pratique RAEP, mars 2010.*

1. À l'exception du CAPLP et du CAER-CAPLP section « Métiers de l'alimentation ».

Articulation de l'épreuve RAEP



Place de la RAEP dans la procédure de sélection

	CPE ¹	CAPES CAER- CAPES ²	CAPET CAER- CAPET ³	CAPLP CAER- CAPLP ⁴	CAPESA CAPETA ⁵	CAPLA ⁶
Admissibilité	<ul style="list-style-type: none"> • Dossier RAEP • Noté de 0 à 20 • Coef. 1 					
Admission épreuve orale	Analyse d'un dossier proposé par le jury : • préparation • exposé • entretien	Analyse d'un dossier proposé par le jury : • préparation • exposé • entretien	Travaux pratiques ou exploitation pédagogique d'un thème : • préparation • exposé • entretien	Travaux pratiques ou exploitation pédagogique d'un thème : • préparation • exposé • entretien	Questions tirées au sort : • préparation • exposé • entretien	Questions tirées au sort : • préparation • exposé • entretien
	<ul style="list-style-type: none"> • Lors de l'entretien • 10 minutes (maximum) peuvent être réservées à un échange sur le dossier RAEP 				Le dossier RAEP est mis à disposition du jury sans qu'aucune consigne de temps ne lui soit imposée.	Le dossier RAEP est mis à disposition du jury sans qu'aucune consigne de temps ne lui soit imposée.
	Coef. 2	Coef. 2	Coef. 2	Coef. 2 ou 3	Coef. 4	Coef. 4

1. Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude aux fonctions de conseiller principal d'éducation.
2. Arrêté du 25 janvier 2021 modifié fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré.
3. Arrêté du 25 janvier 2021 modifié fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique.
4. Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les sections et modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.
5. Arrêté du 30 septembre 2022 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours d'accès au corps des professeurs certifiés de l'enseignement agricole.
6. Arrêté du 30 septembre 2022 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours d'accès au corps des professeurs certifiés de l'enseignement agricole.

Lors de la phase d'admissibilité, le dossier RAEP est noté. Une note de 0/20 est éliminatoire.

Au cours de l'épreuve d'admission, il peut donner lieu à des échanges avec le jury pendant 10 minutes au maximum.

Si l'organisation des concours internes est similaire, les temps impartis à chaque étape de l'épreuve orale diffèrent significativement en fonction des disciplines.

Exemples

CAPES, CAER-CAPES « Histoire et géographie »

Exploitation pédagogique d'un thème

- Durée de la préparation : 2 heures
- Durée de l'exposé : 15 minutes maximum
- Durée de l'entretien : 45 minutes maximum

CAPET, CAER-CAPET « Sciences industrielles de l'ingénieur »

Travaux pratiques : 4 heures

- Durée de la préparation : 1 heure
- Durée de l'exposé : 30 minutes
- Durée de l'entretien : 30 minutes

CAPLP, CAER-CAPLP « Économie et gestion »

Exploitation pédagogique d'un thème

- Durée de la préparation : 3 heures
- Durée de l'exposé : 40 minutes maximum
- Durée de l'entretien : 30 minutes maximum

À RETENIR

Le dossier RAEP est l'unique épreuve d'admissibilité des concours internes de conseiller principal d'éducation et de professeur des établissements d'enseignement public et privé.

Le dossier peut faire l'objet d'un échange d'une durée maximum de 10 minutes lors de l'épreuve orale d'admission.

La composition du dossier RAEP

1 La structure du dossier RAEP

Le dossier RAEP comporte sept rubriques qui représentent une quinzaine de pages :

1. Identification du candidat ;
2. Expérience professionnelle présentée sous la forme d'un CV (tableau récapitulatif par ordre chronologique inversé) ;
3. Formation professionnelle et formation continue (tableau récapitulatif par ordre chronologique inversé) ;
4. **Rapport portant sur les acquis de l'expérience professionnelle ;**
5. **Analyse d'une réalisation pédagogique ou d'une situation d'éducation significative ;**
6. **Documents joints relatifs à des réalisations professionnelles avec leur descriptif ;**
7. Attestation sur l'honneur de l'authenticité des informations figurant dans le dossier.

Même si les dossiers sont construits de façon similaire, chaque administration a la possibilité d'apporter des variantes de présentation et ce, pour tous les concours qu'elle organise. Cela signifie que vous devez travailler sur le document qui correspond exactement au concours que vous présentez et vous référer au guide d'aide au remplissage qui l'accompagne. Le remplissage des formulaires relatifs à l'état civil, au parcours professionnel et aux formations ne présente pas de difficultés particulières car les consignes qui leur sont associées sont précises.

En revanche, les indications sont laconiques concernant le rapport sur les acquis de l'expérience professionnelle, l'analyse d'une réalisation pédagogique ou d'une situation d'éducation significative, et les documents relatifs à des réalisations professionnelles.

Ces trois rubriques permettent au candidat de faire valoir les éléments de son parcours qui témoignent de son investissement professionnel, de sa réflexion pédagogique et de sa connaissance de la didactique de la discipline qu'il sera amené à enseigner. Celui-ci n'est pas contraint ni dans le choix des éléments qu'il choisit de présenter, ni dans sa liberté d'expression. En effet, le rapport portant sur les acquis de l'expérience professionnelle, comme l'analyse d'une réalisation pédagogique ou d'une situation d'éducation significative, sont constituées de feuillets vierges qui offrent la possibilité de rédiger une présentation très personnelle. De même, le candidat dispose d'une totale liberté de choix concernant les documents à joindre au dossier.

2 Le rapport sur les acquis de l'expérience professionnelle

Le dossier comporte des pages blanches sur lesquelles le candidat se doit de « caractériser en quelques mots les éléments qui constituent les acquis de son expérience professionnelle et ses atouts au regard des compétences, des connaissances et des aptitudes recherchées¹ ».

Les indications sont un peu plus précises pour les concours internes des métiers du professorat et de l'éducation.

Le candidat au CAPES décrit, sur deux pages dactylographiées maximum, « les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes² ».

Le candidat au concours de CPE décrit « les responsabilités qui ont été confiées dans les domaines de l'éducation et de la vie scolaire durant les différentes étapes de son parcours professionnel³ ».

3 L'analyse d'une réalisation pédagogique ou d'une situation d'éducation significative

Dans cette rubrique qui comporte six pages vierges, les consignes sont, en revanche, très précises.

Concernant les concours internes du professorat du second degré :

« Le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisi de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes⁴. »

1. Dossier type pour la RAEP, circulaire n° FP 2135 du 30 mars 2007 relative à la mise en œuvre du dispositif de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), DGAFP, ministère de la Fonction publique.

2. Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré.

3. Arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude aux fonctions de conseiller principal d'éducation.

4. Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré.

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le chef d'établissement auprès duquel le candidat exerce, ou a exercé, les fonctions décrites.

Concernant le concours interne de CPE :

« Le candidat développe, plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi les situations d'éducation observées en collège ou en lycée, l'expérience qui lui paraît la plus significative dans sa contribution au fonctionnement de l'établissement scolaire, à sa collaboration avec les personnels enseignants et les autres personnels et à l'action éducative. Cette analyse devra mettre en évidence les actions conduites, les objectifs, les résultats, les contraintes et, plus largement, les problématiques rencontrées dans le cadre de la situation décrite¹. »

4 Les documents à joindre

Les documents joints au dossier doivent illustrer l'expérience pédagogique et être utiles à la bonne connaissance du jury.

« À son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnables, qui ne sauraient excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur. »

Les consignes sont très imprécises et laissent toute la latitude au candidat d'apprécier la pertinence de ses choix.

Notons que comme l'analyse de l'expérience pédagogique, l'authenticité des documents doit être attestée par le chef d'établissement auprès duquel le candidat exerce, ou a exercé, les fonctions décrites.

À RETENIR

- La présentation du parcours professionnel de 2 pages n'est pas un simple curriculum vitæ. Elle doit attester de l'investissement du candidat dans l'enseignement en général et vers la discipline envisagée.
- L'analyse d'une réalisation pédagogique dans la discipline concernée par le concours est développée sur 6 pages maximum.
- Elle est accompagnée d'un ou deux documents ou travaux s'y rapportant.
- L'ensemble du dossier doit être à la fois personnel, sincère, cohérent et efficace.

1. Arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation des concours aux fonctions de conseiller principal d'éducation.

3 CHAPITRE

L'accompagnement que nous vous proposons

Tant ce qui concerne le fond que la forme, l'épreuve de la RAEP est exigeante et peut paraître particulièrement difficile en raison, notamment, de l'angoisse de « la feuille blanche », des multiples interrogations concernant la construction du rapport et, pour finir, du stress de l'entretien avec le jury. Aussi, nous proposons de vous accompagner tout au long de la préparation de l'épreuve qui présente des difficultés que nous aborderons, pas à pas, suivant une méthodologie rigoureuse. Nous vous invitons à respecter chaque étape en prenant le temps de faire des pauses de quelques heures, ou de quelques jours, afin que votre projet parvienne lentement à maturation.

Les étapes de la préparation de la RAEP

- Il importe que vous adoptiez préalablement l'esprit de la démarche RAEP qui vise à faire valoir votre candidature devant un jury exigeant. À cette fin, vous vous attacherez à porter sur votre parcours professionnel un regard critique et constructif, à valoriser votre progression (surtout sur les cinq dernières années), à souligner vos qualités, à exprimer votre motivation, à vous projeter dans vos futures fonctions.
- Vous travaillerez, ensuite, sur la réalisation du rapport écrit relatif à votre expérience professionnelle, à vos acquis et à vos compétences.
- Par ailleurs, vous élaborerez l'analyse d'une expérience pédagogique marquante.
- Vous joindrez des documents destinés à illustrer cette activité et vous en justifierez les choix.
- Puis, vous préparerez votre exposé oral.
- Enfin, vous vous entraînerez à soutenir un débat contradictoire

Réalisation du rapport sur les acquis de l'expérience

INTRODUCTION

Comment utiliser le cahier d'exercices

1 Réunir les documents pour mener à bien sa démarche

Pour réaliser les différents exercices, vous devez avoir à votre disposition les documents qui faciliteront l'avancement de votre travail :

- les épreuves du concours que vous préparez ;
- les informations relatives à l'établissement dans lequel vous exercez vos fonctions et, notamment, son organigramme ;
- le récapitulatif de votre parcours professionnel, qui sera :
 - exhaustif, complet et sincère, c'est-à-dire qu'il ne comportera ni imprécisions, ni omissions ;
 - présenté par ordre chronologie inversé (du plus récent au plus ancien).

Cet état de vos expériences constituera une base de travail pour réaliser les différents exercices qui vous permettront de construire votre dossier RAEP. Il ne servira pas, en l'état, pour une quelconque diffusion.

2 Comprendre le jury pour mieux communiquer

Tout écrit est destiné à établir une communication avec un destinataire en utilisant un langage commun pour être compris et en répondant à des attentes supposées pour ne pas être « hors sujet ». C'est pourquoi, vous prendrez en compte les appréciations des jurys afin que vos propos soient ciblés et efficaces.

1. Un exercice personnel qui ne copie pas un modèle type gagnant

« Il faut l'affirmer : il serait vain de rechercher, ici ou là, une modalité, une méthodologie, une « économie » gagnante qui priverait d'abord le rédacteur de l'indispensable sincérité d'approche que l'exercice requiert. La première partie ne peut prendre la forme d'un seul « curriculum vitae » et sera rédigée. Elle apportera la rencontre avec le métier au travers des conditions d'emploi, d'exercice, de responsabilités. La valeur de l'expérience, décrite succinctement si nécessaire, peut incarner la station autant que le trajet, traduisant ainsi, au-delà du géographique, la somme des découvertes et des acquisitions effectuées. Peuvent s'articuler, par exemple, les postes occupés, les fonctions particulières, les formations (initiales et continues), les appréciations des inspecteurs, chefs d'établissement, conseillers pédagogiques, les rencontres significatives et événements marquants, les actions exceptionnelles etc.